

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Vendredi 12 février 2021

Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2b) – Mme C (CPb) - Mme L (CPa) – Mme S (CP/CE1) - Mr B (CE1a) – Mme N (CE1b) - Mme C (CE2b) – Mme G (CM1/CM2a) – Mme R (CM1/CM2b) – Mme C (CM1/CM2c) – Mme B (CM1/CM2d) - Mme L F (CE2a)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus: Mme L, Mr P, Mme L F, Mr G, Mr B, Mr B, Mr P

Excusés :

Mme L (IEN) – Mme L (CE2a) - Mme D, Mme A, Mme P, Mme R, Mr G, Mr T, Mme K, Mme L, Mme O

ECOLE

La directrice précise qu'au vu de la situation sanitaire et des préconisations de Madame l'Inspectrice, ce deuxième conseil d'école de l'année se tient en distanciel pour tous les membres.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (10/11/2020)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2) Effectifs de l'école pour l'année scolaire 2020-2021

La directrice donne les chiffres exacts du mois de février 2021 : 11 classes – 271 élèves – Depuis la rentrée scolaire de septembre 2020, nous avons eu 2 départs sur l'école en CE1 pour cause de déménagement et 4 arrivées : 1 en CP, 1 en CE1, 1 en CE2 et 1 en CM2

Effectif/classe : CPa (23) – CPb (22) – CP/CE1 (20) – CE1a (23) – CE1b(24) – CE2a (24) – CE2b (25) – CM1/CM2a (28) – CM1/CM2b (28) – CM1/CM2c (27) – CM1/CM2d (27)

Effectif/niveau : CP (52) – CE1 (60) – CE2 (49) – CM1 (56) – CM2 (54)

Les effectifs prévus à la prochaine rentrée, septembre 2021 sont : CP 47, CE1 53, CE2 61, CM1 51, CM2 58 (prévision au 14/12/2020) soit 270 élèves pour 11 classes. L'école restera à 11 classes. Pas d'ouverture ni fermeture de classe. 54 élèves de CM2 à partir en 6ème en septembre 2021 et 47 élèves de CP qui arrivent en septembre 2021. Cela fait une moyenne de 25 par classe. Mme L faisant valoir ses droits à la retraite, un poste d'enseignant sera vacant et verra une nouvelle attribution pour l'année prochaine.

3) Projet d'école et Projets pédagogiques de l'année scolaire 2020-2021

Comme expliqué lors du premier conseil d'école, le Projet d'école est commun avec l'école maternelle et est remis aux membres du Conseil d'Ecole. Ce projet est valide sur la période 2016/2020. Nous avons d'ores et déjà entamé son renouvellement avec l'équipe enseignante notamment en ce qui concerne la synthèse d'auto-positionnement qui nous permettra de définir les enjeux du prochain Projet d'Ecole, qui vous sera présenté lors de notre 3^{ème} conseil d'école.

Les projets pour toutes les classes :

- Projets en coopération avec la Flume :
 - o Cycle 2 (deux projets distincts) => un projet autour du conte en collaboration avec la Flume. Un second sur le bien-être à l'école.
 - o Cycle 3 => projet autour de l'orchestre symphonique.
- Bibliothèque municipale (5 parcours dans l'année scolaire) : toutes les classes → lorsque c'est possible. Les élèves ont pu y retourner dès le mois de décembre, malgré le contexte. La directrice remercie l'équipe de la bibliothèque.
- Les Incorruptibles : toutes les classes
- Rallye-lecture et/ou Mathéros : toutes les classes
- Projet « Un chemin, une école » avec étude et création de randonnées pédestres → projet validé par l'Inspection, qui a débuté fin janvier avec la découverte de la randonnée pédestre pour toute l'école, avec une intervenante, Mme C C.
- Concert de l'orchestre Symphonique de Bretagne (OSB) au Sabot d'Or le 20 mai : les 4 classes de cycle 3 → sous réserve de faisabilité
- Intervention des étudiants STAPS en périodes 3 et 4 (cycle 3) → mis en attente pour le moment
- Séquence de natation pour tous les élèves de CM2 : le vendredi de 15h15 à 15h45 à la piscine de Montfort → sous réserve du protocole sanitaire. Mme Fiselier précise que le coût du déplacement sera présenté au prochain conseil municipal.
- Intervention en CP par le biais de la MGEN sur le thème de l'égalité fille/garçon

4) Remplacement des enseignants

La directrice informe que lorsqu'un enseignant est absent, il prévient immédiatement l'Inspectrice de la circonscription, en charge des moyens de remplacements. Le remplacement d'un enseignant est de la responsabilité de l'Inspection. La directrice appuie systématiquement la demande de remplacement, et ce tous les jours de l'arrêt. Cependant, comme vous avez pu le constater dernièrement, notre inspection dispose au jour d'aujourd'hui de très très peu de moyens de remplacements. Il privilégie ainsi les petites écoles en nombre de classes.

Sur directive de Madame l'Inspectrice, les élèves dont l'enseignant est absent sont répartis dans toutes les classes de l'école. Le non-remplacement d'un enseignant est toujours inconfortable pour tous : élèves, parents et enseignants de l'école, nous en sommes tout à fait conscients et faisons au mieux pour chacun. Nous tenions à remercier tous les parents d'élèves pour leur soutien sur ce point précis, car quand ils en ont la possibilité, ils essayent de garder leurs enfants.

Mme L demande s'il est possible de laisser les enfants dans leur classe avec les portes ouvertes, ou éventuellement dans la BCD, pour éviter le brassage. La directrice précise que ce n'est pas possible car les classes ne communiquent pas et que cela implique de laisser des élèves sans surveillance directe. En ce qui concerne la BCD, cela a été testé, mais un jour où la directrice était en décharge donc en renfort, mais cela a été une journée très compliquée. La directrice étant garante de la sécurité de tous les élèves, c'est ce point-là qui prime, même avec le protocole sanitaire en vigueur. Il n'y a donc pas d'autre choix que de répartir les élèves dans les classes.

Mme C précise que les moyens de remplacement n'ont pas été renforcés pour l'année 2020/2021 et ce malgré le contexte sanitaire connu. Mme S ajoute que le recrutement pour l'année prochaine en Ille et Vilaine ne sera pas non plus suffisant pour que tous les remplacements soient assurés.

Mme L propose de communiquer avec l'Inspection pour lister le nombre d'absences non remplacées et demander plus de moyens.

MUNICIPALITE

1) Remerciements

- Services techniques : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs M et D pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- Projet culturels : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante. Mme F (responsable pôle culturel) propose aux classes diverses activités (Ciné-concert, ateliers autour du cinéma). Les collègues souhaitent que ces activités perdurent car elles sont d'une grande qualité.

2) Parking de l'école

Le parking de l'école élémentaire, côté Clos Margot, soulève deux difficultés majeures : la sécurité des piétons avec notamment la sortie des élèves à l'accès 5 (portail pompiers) et la concentration et la fluidité de circulation le matin à 8h20 et le soir à 16h30.

D'ailleurs, les représentants de parents d'élèves s'interrogent : Ils trouvent l'accès par le portail côté parking particulièrement dangereux pour les enfants et les piétons. Ils sont cependant conscients des contraintes dues au protocole sanitaire mais serait-il possible de sécuriser cet accès ou alors de faire entrer les élèves par un autre accès ?

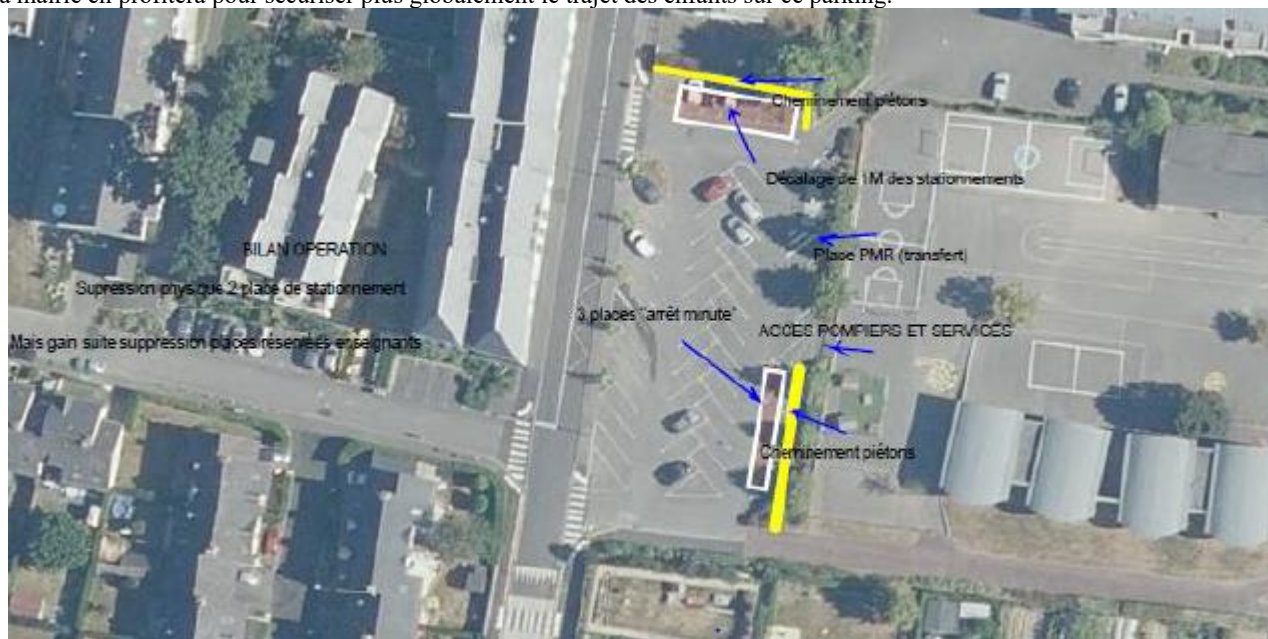
Concernant la sécurité des piétons, il est prévu un réaménagement des voies piétonnes et notamment la création d'un chemin partant de l'accès 5 et menant au mail piétons par les places de parking enseignants, qui seront ainsi supprimées. Le parking enseignant serait déplacé à côté de l'Ehpad.

Mme F précise que la commune est contrainte par les études de marché, le vote du budget et la réalisation des travaux : cela prend du temps.

La problématique est double : l'insécurité des enfants et l'attroupement des parents.

A ce jour, il est prévu d'ajouter un cheminement piéton le long de la haie pour rejoindre le mail, donc trois places seront des places « arrêt minute », en expérimentation.

La mairie en profitera pour sécuriser plus globalement le trajet des enfants sur ce parking.



Ce plan est provisoire car l'étude est encore en phase de travail.

Les travaux sont prévus pour la rentrée prochaine de septembre, car ils doivent être votés au budget et validés par Rennes métropole car ces travaux touchent à la voirie.

Il faut aussi trouver des places de parking. Des démarches sont faites auprès des habitants des immeubles en face pour qu'ils utilisent leurs places plutôt que le parking du Clos Margot. Une autre piste est envisagée : les habitants qui s'y garent pour prendre le bus pourront privilégier de se garer sur le parking près de l'étang, où il y a également un arrêt de bus. Une campagne de sensibilisation auprès de tous les habitants a démarré pour inciter au covoiturage et relancer le pédibus.

L'équipe enseignante demande à ce que leurs places réservées soient plus proches des classes afin que leur santé soit préservée : ils transportent souvent des cahiers et le fait d'aller se garer tout derrière ajoute une charge physique mais également en terme de temps. Une enseignante propose d'enlever la haie le long de la barrière de l'école, afin d'y faire le chemin piéton et éviter de sacrifier les places enseignantes. Mme F répond que c'est à l'étude mais que les habitants de Saint Gilles tiennent à leurs espaces verts.

Madame C ajoute qu'il est difficile d'ouvrir le portail accès pompier tous les jours, car il n'a pas été conçu pour une ouverture quotidienne. Les enseignants sont surpris par la hauteur de ce portail, surtout par rapport au plan vigipirate. Ce point a été abordé lors de la visite de sécurité de l'école. La directrice n'a pas eu de retour à ce sujet

3) Protocole Sanitaire

La directrice rappelle que dans le contexte sanitaire actuel, le rôle des parents d'élèves est essentiel. Il leur est demandé de prendre les précautions suivantes avant de conduire leurs enfants à l'école :

·surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants ;

·en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 (Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants: infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicée, douleur musculaire inexplicée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée, altération de l'état général.) ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école et les parents prennent avis auprès du médecin traitant qui décide des mesures à prendre; si des symptômes surviennent sur temps scolaire, les parents sont systématiquement appelés afin de prendre un avis auprès du médecin.

·ne pas conduire à l'école les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque avant le délai prévu par les autorités sanitaires;

·Informer le directeur d'école s'ils ne conduisent pas leur(s) enfant(s) à l'école en précisant la raison ;

·avoir une hygiène stricte des mains comprenant le lavage au départ et au retour à la maison ;

Il est essentiel que les parents informent immédiatement l'école ou l'établissement scolaire si l'élève ou un autre membre du foyer est atteint de la Covid-19, ou si l'élève a été identifié contact à risque. Un défaut d'information rapide ne permettrait pas de repérer et interrompre les chaînes de transmission dans l'espace scolaire.

La directrice remercie l'implication de nombreux parents dans le respect de ce protocole sanitaire et notamment dans l'information rapide. Elle rappelle l'importance de prendre l'avis du médecin.

Par ailleurs, la directrice informe les représentants de parents d'élèves que durant le mois de janvier, la désinfection des sanitaires et des endroits les plus fréquemment touchés (poignées de portes, interrupteurs...) n'a eu lieu qu'une fois par jour après l'école. La mairie a entendu la nécessité d'une désinfection deux fois par jour comme indiqué dans le protocole et a remédié à cela la semaine dernière. L'équipe enseignante se sent rassurée lorsque la désinfection est faite plusieurs fois par jour.

Mr G demande si les élèves réussissent à garder une activité sportive à l'école.

La directrice répond que plusieurs classes utilisent la cour de récréation pour leurs temps d'EPS et que le projet randonnée permet de faire des marches rapides tout en respectant le protocole sanitaire. L'équipe enseignante a également repéré les terrains de sport près de l'étang : ils seront peut-être utilisés si la situation devait durer. Les enseignants précisent qu'il est difficile d'imposer aux enfants de faire du sport avec le masque, notamment lors de la marche.

Mr G propose son aide pour trouver des activités réalisables avec les élèves en ce moment.

Questions

- *La sensibilisation des élèves sur différents sujets tels le harcèlement scolaire et le respect de la différence. Des sensibilisations sont-elles mises en place pour les élèves ? pour quels groupes classe? et si non, est-il envisageable d'en mettre en place?*

Ce sont des thèmes abordés régulièrement dans l'année dans les classes, notamment par le biais de l'EMC (Education Morale et Civique). Les journées spécifiques sur le harcèlement scolaire ou sur la différence sont suivies par certaines classes.

La directrice insiste sur le fait qu'il faut informer les enseignants lorsqu'un cas de harcèlement est décelé, sinon, l'école ne peut pas réagir.

Les enseignants notent l'information dans un des cahiers régulièrement visés par les parents, ce qui leur permet d'en discuter avec l'enfant à la maison et de compléter les informations.

Certains sujets ne seront pas abordés si le besoin ne s'en fait pas ressentir pour ne pas inciter justement.

- *La crise sanitaire ne vous permet peut être pas d'y répondre pour le moment, mais est-il déjà prévu une visite du collège du Rheu? et pourra-t-elle avoir lieu en présentiel ou en virtuel ?*

La visite du collège du Rheu n'est pas prévue à l'heure actuelle du fait du protocole sanitaire : aucun brassage n'est possible. Début de semaine, les parents d'élèves de CM2 ont été informés par le cahier de liaison de portes ouvertes virtuelles organisées par le collège Georges Brassens du Rheu.

Les fiches de liaison viennent d'être distribuées aux élèves afin de commencer les inscriptions et notamment la détermination du collège de secteur en fonction de l'adresse parentale. Le collège de secteur pour Saint Gilles est bien celui du Rheu. Cependant, les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant dans un autre collège (demande de dérogation pour un autre collège public courant mars, inscription dans un collège privé). Cela reste une minorité.

- *Relation école/familles : L'équipe enseignante tenait à faire part aux représentants de parents d'élèves de certaines communications tendues malgré la signature du règlement intérieur par tous les parents d'élèves. La directrice rappelle que chaque*

membre de la communauté éducative doit autant que faire se peut veiller à ce que le dialogue reste courtois et cordial, même en cas de désaccord. La directrice souligne que c'est le cas la plupart du temps.

Mme LF demande quelle sera la suite donnée après ces constatations. Il n'est pas exclu qu'un rappel soit fait du règlement intérieur pour que le dialogue reste cordial et courtois.

Mme L précise qu'il y a de l'agressivité, de la part d'une minorité de parents. L'équipe enseignante a discuté en conseil des maitres sur l'idée de rédiger un mot de rappel du règlement intérieur, en impliquant s'ils le veulent les représentants de parents d'élèves. Ceux-ci ont l'air plutôt d'accord.

Mme F informe que dans le cadre du Comité Consultatif des Usagers du Périscolaire, un questionnaire va être envoyé aux familles pour avoir leur avis sur les services périscolaires.

Séance levée à 19h25

Mme M C
Enseignante

Mme D M
Directrice